

PLAN DE RELÈVE INFORMATIQUE

LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS.

UN SINISTRE OU UN PROBLÈME DE NATURE TECHNIQUE PEUT FRAPPER À TOUT MOMENT VOTRE ENTREPRISE. DE VOTRE CAPACITÉ À VOUS RELEVER RAPIDEMENT DÉPENDRA L'AMPLEUR DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES. L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE RELÈVE INFORMATIQUE EST DONC INDISPENSABLE.

++

Un plan de relève informatique, c'est quoi?

Un plan de relève informatique est un ensemble de procédures visant à assurer la reprise et la continuité des opérations suite à un sinistre dans un intervalle de temps défini.

++

Un plan de relève informatique, pourquoi?

- Facilite la prise de décision en établissant un ordre de reprise des opérations.
- Il permet également d'assurer le contact entre toutes les parties prenantes (clients, employés, fournisseurs, dirigeants...) en attribuant des rôles et responsabilités à chacun des intervenants.

L'élaboration d'un plan de relève informatique se fait en mode projet et requiert donc un travail ponctuel intense. Toutefois, les personnes, les installations et les paramètres de votre infrastructure informatique évoluant, il est indispensable de procéder à une mise à jour fréquente de celui-ci.

++

Quel plan de relève informatique?

En pratique, il existe deux principaux types de plan de relève informatique :

Le plan de relève informatique onsite : à travers la redondance des services et des équipements sur une machine en interne, vous êtes en mesure de relancer immédiatement et pérenniser vos activités en cas de bris matériel. La solution la plus économique.

Le plan de relève informatique offsite : Vos applications et vos flux de données sont dupliquées et transmises à l'externe, dans nos installations sécurisées, assurant de fait une relance instantanée et une continuité totale de vos activités quel que soit le sinistre (bris matériel, incendie, dégât des eaux...). La solution la plus performante.

Si vous ne souhaitez plus jouer avec l'avenir de votre entreprise, contactez immédiatement notre département de sécurité informatique.

++